



Nombre de Conseillers : 33

En exercice: 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro **2017/SEPT/66**

Point de l'ordre du jour

9

OBJET

RÉALISATION DE TRAVAUX ET RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE ALEX JANY – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR

M. CARRAL

Rendu exécutoire compte-tenu de : La transmission en Préfecture le : 03/10/2017 L'affichage en mairie le : 03/10/2017 La notification le : 03/10/2017

Le Maire Christophe LUBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 Septembre 2017

Le jeudi 28 septembre 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 22 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. Lubac, Mme Cl. Faivre, M. P. Arce, M. G. Rozenknop, Mme M-P. Doste, Mme V. Letard, M. J-B. Chevallier, Mme P. Maton, M. A. Clement, M. J- L. Palévody, Mme M-P. Gleizes, M. P- Y Schanen, M. S. Rostan, M. B. Passerieu, M. A. Carral, G. Baux, Mme V. Blanstier, Mme Cl. Griet, Mile D. Nsimba Lumpuni, Mme C. Cierlak-Sindou, M. Ch. Roussillon, M. P. Brot, M. Fr. Escande, M. M. Charlier, M. Fr. Merelle, M. Arevalo, M. J- P. Pericaud et Mme L. Tachoires.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE Mme M- A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. J-P. PERICAUD

Membre absente

Mme A. POL

Exposé des motifs

Par délibération du 9 février 2017, le conseil municipal a approuvé le coût prévisionnel des travaux de réhabilitation de la piscine municipale Alex Jany établi en phase Avant Projet Définitif (valeur Janvier 2017) ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération.

En outre, des subventions ont été sollicitées auprès des partenaires suivants :

- ◆ Le Conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire ;
- ◆ le Conseil régional dans le cadre du Contrat Régional Unique sur les travaux liés à la rénovation thermique et l'accessibilité des bâtiments publics ;
- ◆ L'État :
 - Dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) mis en place en 2016 et reconduit en 2017 sur les même thématiques que le Conseil Régional ;
 - Au titre de la DETR, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à

Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne du 28 septembre 2017

laquelle la Commune est éligible depuis 2017.

A ce jour, les réponses apportées par les partenaires financiers sont les suivantes :

- Le Conseil départemental a retenu le projet au titre du Contrat de Territoire 2017;
- L'État n'a pas retenu le projet dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ;
- Le dossier DETR est en cours d'instruction ;
- Enfin, le Conseil régional propose de basculer la demande initiale déposée dans le cadre du Contrat Régional Unique sur le Fonds d'intervention en faveur des équipements sportifs à vocation intercommunale.

La condition nécessaire à cette dernière subvention est d'obtenir un cofinancement de l'intercommunalité. Le Sicoval a donc été saisi, et la question doit faire l'objet prochainement d'une délibération en Conseil de Communauté.

Il est proposé au conseil municipal de revoir le plan de financement en fonction des réponses obtenues ou attendues :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux (APD avec option)	1 393 000 €	Subvention Conseil Départemental (CDT)	300 000 €
Etudes : programmiste et Maitrise d'Œuvre	122 282 €	Subvention Conseil Régional	195 000 €
Divers : géomètre, sondages de sols, OPC, révisions prix, imprévus	117 485 €	Fonds de concours sicoval	195 000 €
		Subvention Etat (DETR)	150 000 €
		Fonds de compensation de la TVA	271 105 €
TOTAL Dépenses HT	1 632 767 €	TOTAL Recettes	1 111 105 €
TOTAL DEPENSES OPERATION TTC	1 959 320 €	TOTAL RECETTES OPERATION TTC	1 111 105 €
		Reste à charge commune	848 216 €

Décision

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur CARRAL et après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ :

> APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation la piscine municipale Alex Jany mis à jour en fonction des réponses déjà obtenues des partenaires financiers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures

> Le Maire Christophe LUBAC

Date la signature : 02/10/2017 Nom du signataire : Christophe LUBAC